NUMÉRO 195 | DU 3 AU 9 DÉCEMBRE 2018 | 20 €

ISSN : 073-3454

LA PHRASE

« Le Grand Paris, multipolaire et polycentrique, ne connaît pas de frontières administratives »

Thierry Lajoie, directeur général de Grand Paris aménagement

PORTRAIT

Olivier Wigniolle
Le risque calculé p. 16

LE CHIFFRE

3,8

milliards d'euros seront investis pour construire les 55 km du prolongement d'Eole à l'ouest, dont le premier tunnelier a été inauguré le 28 novembre

SUR NOTRE SITE

Bolloré / SNCF réseau / Numa GRDF / Artelia / Nova consulting ECT / RATP dev / Keolis / Orie Société du Grand Paris / Medef Arcadis ESG / Héraclès / PSA RTE / London & partners / Sopic Epamarne / Efidis / EGF.BTP Syctom / Supraways / Solideo Paris&Co / Gambetta / Vedecom Groupe ADP / Systematic / Sedif Snøhetta / Capeb Grand Paris Gecina / RIVP / Alstom / ORF

lejournaldugrandparis.fr

Le journal du Grand Paris

ENTREPRISES / TERRITOIRES / INNOVATIONS / ATTRACTIVITÉ

SOMMAIRE

LA SEMAINE **P. 2 À 5**

Thierry Lajoie, directeur général de Grand Paris aménagement
« Le consensus du Grand Paris peut naître par les projets »

La friche PSA va donner naissance à un nouveau quartier urbain

Ivan Itzkovitch, conseiller métropolitain
« Il existe de nombreuses convergences derrière les postures »

Centre aquatique olympique : trois candidats en lice

DÉBAT **P. 6 À 8**

Pierre Mansat, responsable de la mission métropole de la ville de Paris
« Nous avons ouvert les portes dans de nombreux domaines »

REGARDS CROISÉS **P. 10**

Mathieu Wintgens / Jonathan Sebbane

MARCHÉS PUBLICS **P. 11**

Campus Condorcet : le schéma directeur confié à Artelia

DOSSIER **P. 12**

Loi d'orientation des mobilités : quel impact sur l'Ile-de-France ?

TERRITOIRES **P. 9 ET 13-15**

Un écoquartier hyper-circulaire sur le site de Centrale

Virginie, 1er tunnelier d'Eole, baptisé par un aréopage de VIP

Valérie Pécresse décrit un budget volontariste

Le Grand Paris agile en maillot jaune

Quelle semaine ! Si l'Ile-de-France ne participait pas puissamment à la prospérité de tout le pays, on pourrait s'inquiéter, comme certains, de l'isolat de prospérité que constitue le Grand Paris. Et qui affiche une forme insolente. Lundi, la Région annonçait un budget réjouissant, parvenant à afficher un investissement pour 2019 supérieur au fonctionnement, sans se désengager de ses missions de solidarité puisque, par exemple, le conseil régional, tout comme l'Etat et les communes, a décidé de mettre le paquet sur la résorption de l'habitat insalubre. Mardi matin, le tout Grand Paris était réuni à Courbevoie, pour le baptême de Virginie, premier tunnelier d'Eole, prolongement du RER E vers l'ouest, qui va contribuer à désengorger le RER A tout en favorisant le développement économique d'une vallée de la Seine qui souffre toujours des séquelles de la désindustrialisation. En fin de matinée, le maire de Châtenay-Malabry, Georges Siffredi, accompagné des dirigeants d'Eiffage aménagement, organisait la visite de La Vallée, nouvel écoquartier bâti à la place de l'Ecole centrale, délocalisée à Saclay. Un chantier spectaculairement circulaire, où 100 % du béton coulé provient du recyclage, où un réseau de chaleur réduira le recours aux énergies fossiles à sa portion congrue. A midi, le même jour, DPD, filiale logistique de La Poste, annonçait une prise de bail de 7 500 m² au sein de Chapelle international, signant la réussite de cet hôtel logistique avant-gardiste, sis à Paris intra-muros.

Mercredi après-midi, Grand Paris aménagement se félicitait de la prise d'initiative de deux opérations d'aménagement, dans le centre-ville de Nogent-sur-Marne et à Villeneuve-la-Garenne, mettant, à la demande des maires, de la métropole et de l'Etat, son excellence au service d'un Grand Paris polycentrique et multipolaire qui, selon l'expression de Thierry Lajoie, *« ne connaît pas de frontières administratives »*. Mercredi soir, Patrick Ollier, président de la métropole du Grand Paris, et ses partenaires réunissaient 400 personnes pour un nouveau colloque sur une métropole agricole, plus amène, plus solidaire, plus heureuse. Loin des pulsions destructrices des gilets jaunes, quel que puisse être le fondement de la colère de ceux qui les arborent, c'est bien le maillot jaune que méritent tous ceux qui portent le Grand Paris des projets. Celui d'une région qui se bat, qui marque des buts, et qui, quoi qu'on en dise, joue plus collectif qu'on voudrait le croire. ■

ÉDITORIAL
par Jacques Paquier
rédacteur en chef

C'est bien le maillot jaune que méritent tous ceux qui portent le Grand Paris des projets

INTERVIEW

« Le consensus du Grand Paris peut naître par les projets »

Pour Thierry Lajoie, directeur général de Grand Paris aménagement, l'élection à l'unanimité de Valérie Pécresse à la présidence de GPA, mercredi 28 novembre, tout comme la prise d'initiative de deux nouvelles opérations d'aménagement, dont une d'intérêt métropolitain, montrent *« que le Grand Paris peut naître par les projets »*.

JGP : Vous félicitez-vous de l'élection de Valérie Pécresse à la présidence de Grand Paris aménagement (GPA) ?

Thierry Lajoie : Le conseil d'administration de GPA s'est réuni ce mercredi 28 novembre pour adopter son budget. Lors de ce conseil, Valérie Pécresse, la présidente de la région Ile-de-France a, en effet, été élue à la présidence du conseil d'administration à l'unanimité. Pas une voix ne lui a manqué, autant du côté des collectivités territoriales, qu'il s'agisse des représentants de la Région, de la métropole - dont Patrick Ollier -, des représentants des établissements publics de coopération intercommunale ou du président de l'EPA Orly Rungis-Seine Amont. Les représentants de l'Etat ont également pris part au vote, sous l'autorité du ministre chargé de la Ville et du Logement, Julien Denormandie, et du préfet de région, Michel Cadot. Il s'agit d'une vraie unanimité.

JGP : L'aménagement par GPA d'une opération dans le centre-ville de Nogent-sur-Marne a été acté ?

Le deuxième élément de ce conseil d'administration c'est qu'il a adopté, à l'unanimité également, la prise d'initiative d'une nouvelle opération à Nogent-sur-Marne. Nous allons reconstituer le centre-ville dans le cadre d'une opération prise à l'initiative de l'Etat, à la demande de Jacques JP Martin, maire de Nogent-sur-Marne et président de l'établissement public territorial Paris Est Marne et Bois. C'est une opération d'un hectare et demi, extrêmement complexe et précieuse pour le maire de Nogent-sur-Marne.

JGP : Vous allez également intervenir sur une vaste opération à Villeneuve-la-Garenne, pour aménager une ZAC qui vient d'être déclarée d'intérêt métropolitain ?

Effectivement, ce conseil d'administration a délibéré, toujours à l'unanimité, sur la prise d'initiative d'une autre opération d'aménagement à Villeneuve-la-Garenne, à la demande du maire de Villeneuve-la-Garenne et du président de la métropole du Grand Paris. Il s'agit de la troisième opération d'intérêt métropolitain, après celle de la ZAC des Docks et celle de la Plaine Saulnier, où s'élèvera le Centre aquatique olympique à Saint-Denis. Son intérêt métropolitain a été adopté à l'unanimité du conseil métropolitain du 12 novembre dernier. C'est une opération considérable, rendue possible par l'enfouissement des lignes électriques à haute tension, réalisée à l'occasion des Jeux olympiques de 2024. Ce site est dans les Hauts-de-Seine, en lisière de la Seine-Saint-Denis, en face des ouvrages olympiques. L'enfouissement des lignes à haute tension libère une capacité de développement et de recomposition pour la ville de Villeneuve-la-Garenne tout à fait importante. C'est donc une très grande opération d'aménagement multisite, ce qui justifie son intérêt métropolitain, avec 2 400 logements, deux crèches et deux groupes scolaires. C'est aussi la première opération d'intérêt métropolitain que la métropole du Grand Paris confie à Grand Paris aménagement.

JGP : Ce sont autant de bonnes nouvelles pour Grand Paris aménagement ?

Je suis très heureux de ce conseil d'administration. Si l'on veut bien considérer que c'est la réunion qui, à la fois élit à l'unanimité Valérie Pécresse présidente de GPA, prend l'initiative, à la demande de Jacques JP Martin, d'une opération d'aménagement qui lui est très précieuse, et qui voit GPA, à la demande de la métropole du Grand Paris et du maire de Villeneuve-la-Garenne, prendre une importante opération d'aménagement, sa première opération d'intérêt métropolitain, on voit que GPA réussit deux choses. La première, c'est qu'il confirme qu'il est l'opérateur de référence en Ile-de-France, tant du point de vue de l'Etat que de celui des collectivités. Ce qui lui confère beaucoup plus de devoirs que de droits, des devoirs de proximité, de qualité, d'humilité, qui sont essentiels. Par ailleurs, cela dit sans doute que le consensus du Grand Paris peut naître par les projets. Si Grand Paris aménagement peut servir aussi à cela, alors il est très utile pour tout le monde. En tant qu'établissement public de l'Etat, son périmètre d'intervention régional a vocation à le rester, il a une ambition de contribuer à la fabrication métropolitaine, et il est attentif à tous les territoires qui composent à la fois cette métropole et la deuxième couronne. Je le dis invariablement, depuis ma nomination en juin 2013 : pas de Grand Paris sans grande couronne. Le Grand Paris, multipolaire et polycentrique, ne connaît pas de frontières administratives. ■

Thierry Lajoie.

© GPA

PROPOS RECUEILLIS PAR JACQUES PAQUIER

Valérie Pécresse élue présidente de GPA

Valérie Pécresse.

© JGP

Modifiée par la loi relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, la gouvernance de Grand Paris aménagement avait évolué en 2017. La période transitoire s'est achevée le 28 novembre avec l'élection à la présidence de Valérie Pécresse. La présidente du conseil régional d'Ile-de-France s'est félicitée à cette occasion *« de la confiance unanime du conseil d'administration qui augure d'une coopération renforcée entre l'État et les collectivités »*. Elle a par ailleurs fait part de sa volonté de faire émerger *« une Ile-de-France riche de centralités fortes, au service d'une vraie région solidaire qui crée de l'emploi et de la qualité de vie, partout et pour tous »*.

© VILLE D'AULNAY-SOUS-BOIS

Bruno Beschizza, maire d'Aulnay-sous-Bois, a présenté le 27 novembre devant plusieurs centaines de personnes le projet Val Francilia.

AULNAY-SOUS-BOIS

La friche PSA va donner naissance à un nouveau quartier urbain

L'aménagement du site PSA à Aulnay offre l'occasion de créer un nouveau quartier dénommé le Val Francilia, où s'implanteront 600 000 m² d'activités et près de 3 000 logements.

Plusieurs centaines de personnes ont assisté, le 27 novembre, à la présentation des *« grands projets et orientations d'aménagement du site PSA »* organisée par la ville d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis). L'intérêt pour l'opération - qu'il faut désormais appeler Val Francilia - est proportionnel à ses enjeux et à ses dimensions. Les 107 ha de l'ancienne usine du constructeur automobile ont été rachetés le 30 novembre 2017 par l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France pour le compte de la ville . Celle-ci avait, dès juillet 2017, signé une convention avec Grand Paris aménagement (GPA) en vue de créer une Semaop (société d'économie mixte d'aménagement à opération unique) pour porter l'opération. Si le schéma directeur établi par Richez & associés, urbaniste de l'ensemble de l'opération avec Egis, fixe la programmation, le périmètre et le phasage du projet, le dossier de création de la Semaop ne sera déposé qu'au printemps, les contours et le modèle retenu restant à définir.

« Profondes transformations »

« Val Francilia va donner lieu à de profondes transformations avec l'émergence d'un nouveau quartier, signe de renaissance et de renouveau », a fait valoir Bruno Beschizza. Sur la centaine d'hectares du site PSA seront construits plus de 600 000 m² d'activités nouvelles qui pourraient créer quelque 11 000 emplois. *« D'ores et déjà, les premières opérations de création d'entrepôts logistiques au nord du site, dont le complexe Segro Logistics Park du groupe Carrefour, permettront la création d'environ 1 300 emplois dès 2019*, rappelle la ville d'Aulnay-sous-Bois. *La Société du Grand Paris a quant à elle engagé les travaux du centre d'exploitation des lignes 16 et 17 du Grand Paris express, qui entrera en service en 2023. »* Aulnay-sous-Bois doit aussi accueillir une gare de la ligne 16 qui constitue, pour Bruno Beschizza, *« un atout supplémentaire pour le redéveloppement de l'ancien site industriel PSA »*. Le projet global s'articule autour d'un arc paysager qui relie les parcs du Sausset et Ballanger et se prolongera jusqu'à la gare. Le volet résidentiel prévoit la création de 2 000 à 3 000 logements, trois centres commerciaux, un gymnase, deux groupes scolaires et un collège. Aussi, la clé de voûte de Val Francilia sera le campus dédié à la formation professionnelle, centré sur les besoins spécifiques exprimés par les entreprises et correspondant aux filières du territoire telles que la sûreté aéroportuaire, la logistique, le bâtiment, les mobilités. ■

FABIENNE PROUX

LES CHIFFRES DE LA SEMAINE

3,9

milliards d'euros, telles sont les dépenses prévues dans le budget 2019 de la Société du Grand Paris, en hausse de 41 % par rapport à 2018.

+ DE 100 000

m², telle est la demande placée en espaces de coworking en Ile-de-France sur les trois premiers trimestres 2018, alors qu'elle n'était que de 40 000 m² en 2016, selon une étude de Knight Frank.

+ DE 30 000

tel est le nombre estimé de mobilités internationales réalisées chaque année par des étudiants franciliens, d'après l'IAU.

HAUTS DE SEINE

S'lab, un *« accélérateur de business »* à La Défense

Destiné à faire de La Défense *« un territoire d'expérimentation »*, l'accélérateur S'lab, inauguré le 22 novembre, accueille d'ores et déjà cinq start-up. Situé au 18e étage de la tour B de l'immeuble Cœur Défense, le Hub offre des espaces de travail collaboratif aux salariés de l'établissement public Paris La Défense. Placé en son sein, le S'lab a pour objectif de permettre de *« travailler plus étroitement avec les entreprises de l'écosystème »* du quartier d'affaires, affirme Marie-Célie Guillaume, directrice générale de l'institution. Le S'lab, considéré comme un *« accélérateur de business »*, doit permettre un échange constructif entre Paris La Défense – qui met à disposition des locaux aux start-up afin qu'elles expérimentent les solutions qu'elles développent – et ces jeunes entreprises, pour qu'elles apportent leur aide pour *« imaginer la ville de demain »*. ■

I.L.

LA PHRASE

« Il sera nécessaire, à l'avenir, d'aborder de façon collective la phase de travaux qui s'ouvre, et les moments de crise qui accompagnent souvent ce type de grands projets »

Thierry Dallard, président du directoire de la Société du Grand Paris

QUESTIONS À...

Ivan Itzkovitch

Conseiller métropolitain et animateur du comité de pilotage pour l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (Scot).

« Il existe de nombreuses convergences, derrière les postures »

JGP : Où en est-on de la rédaction du schéma de cohérence territoriale, dont vous animez le comité de pilotage ?

Ivan Itzkovitch : La rédaction du schéma de cohérence territoriale (Scot) comprend deux grandes étapes. Une phase de définition du projet, politique, contenue dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) dont la métropole vient de débattre en conseil, puis une phase plus juridique, prescriptive, réglementaire, lors de laquelle des règles seront adoptées, déclinant les orientations du projet. C'est le document d'orientation et d'objectifs (DOO), dont les travaux viennent de débuter. Il s'agit en quelque sorte d'un plan local d'urbanisme géant, auquel les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI) devront être compatibles.

JGP : L'élaboration de ce document d'orientation et d'objectifs est politiquement sensible ?

Oui, car les territoires auraient pu penser que le Scot métropolitain serait la compilation des PLUI des territoires. Mais ce n'est pas la voie que l'on a choisie. Le DOO édicte des règles. Il ne s'agit plus seulement de fixer des orientations politiques générales. Il pourrait, par exemple, prévoir que toute construction de nouvelles surfaces de bureaux devra être accompagnée d'une surface équivalente de logements ou que l'on ne densifie l'habitat que s'il y a, à moins de 10 min à pied, un transport en commun, des équipements de santé, scolaires, culturels ou sportifs. Le DOO va aboutir à des cartes. On entre donc, avec lui, dans une vraie logique politique. Le PADD sera adopté en même temps que le DOO, et donc l'ensemble du Scot, à l'automne prochain.

© JGP

Ivan Itzkovitch.

JGP : Jean-Louis Missika a regretté, lors du dernier conseil métropolitain, que le PADD soit insuffisamment engagé, qu'en pensez-vous ?

La gouvernance partagée implique que les différentes formations parviennent à se mettre d'accord. Mais je peux comprendre la déclaration de Jean-Louis Missika, que je prends comme un appel : attention à ce que le Scot ne maintienne pas le *statu quo*, ce qui pourrait advenir si l'on sortait de la logique fixée par le PADD. La mairie de Paris et l'exécutif parisien dans son ensemble se sont impliqués très fortement dans la rédaction de ce document, ce qui n'est pas le cas de nombreux territoires, que l'on entend beaucoup sur certains sujets mais qui ne s'impliquent pas dans la préparation de ces documents.

JGP : Vous constatez des convergences derrière les postures ?

On peut voir, en effet, la logique politique provoquer des affrontements sur des sujets très superficiels, et émerger des convergences sur la réalité des sujets que nous devons traiter. Il est vrai qu'il existe un risque de consensus mou. On est sur un fil. Certains souhaitent que le Scot ne soit qu'un récolement des PLU. Cela serait, à mon avis, très dommage pour l'image et le rôle de la métropole. Il vaut mieux s'opposer, le temps de trouver des compromis. Nous arriverons ainsi à un document ambitieux sur les sujets pour lesquels nous sommes d'accord, peut-être un peu moins sur les sujets où les désaccords demeurent. Il existe également un fait majoritaire, que l'on ne peut totalement éluder.

JGP : Jusqu'où ira le degré de prescription du Scot ?

Le Scot peut aller assez loin dans son caractère prescriptif. Aujourd'hui, le déséquilibre provient du fait que, si on laisse la totalité des marges de manœuvre au niveau communal, on ne peut avoir de rééquilibrage. C'est naturel. Certains insistent pour que l'on n'oublie pas l'histoire de chaque commune, de chaque territoire. Cela est vrai. Mais ce que je dis simplement, c'est qu'être métropolitain, ce n'est pas oublier d'où l'on vient, mais ce n'est pas oublier non plus que l'on appartient à la métropole. Nous allons organiser en janvier un séminaire de culture métropolitaine, pour préparer cet exercice du DOO.

JGP : Quelles grandes orientations fixe le PADD ?

Les 12 orientations prioritaires du PADD, qui concluent le document, constituent les portes d'entrée du DOO. A partir de ces 12 orientations, facilement traduisibles en prescriptions, nous allons sans doute aboutir à des règles ambitieuses en matière de pleine terre ou d'imperméabilisation des sols. La gouvernance partagée n'empêche pas les lignes de fracture, mais la différence, c'est que dans la gouvernance partagée, les lignes de fracture ne sont pas partisanes. Les clivages, depuis la naissance de la métropole, distinguent ceux qui sont profondément métropolitains, ceux qui pensent qu'il existe une cohérence métropolitaine sur certains enjeux, et ceux qui estiment que ce n'est pas le cas. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR JACQUES PAQUIER

L'ensemble des maires associé

L'élaboration du document d'orientation et d'objectifs (DOO) s'effectue sous l'autorité de l'exécutif, avec un comité de pilotage animé par Ivan Itzkovitch, conseiller métropolitain, sous l'autorité du vice-président délégué à l'aménagement, Georges Siffredi. Celui-ci réunit très régulièrement les présidents de groupes, les présidents des commissions concernées, celle du projet métropolitain et celle de l'aménagement. Ce comité pourrait être élargi, selon les sujets, à des personnes extérieures en fonction de leur expertise et de leurs domaines d'intervention.

© PARIS 2024 / LUXIGON

Le Centre aquatique olympique sera composé de deux bassins pérennes et de trois bassins temporaires.

JO 2024

Centre aquatique olympique : trois candidats en lice

La métropole du Grand Paris a sélectionné, le 23 novembre, les trois groupements admis à présenter jusqu'à deux offres pour la conception, la construction et l'exploitation-maintenance du Centre aquatique olympique.

Le maître d'ouvrage du projet du Centre aquatique olympique et du franchissement attenant a engagé, le 5 octobre, la procédure de conception, construction et exploitation-maintenance du projet qui doit être opérationnel pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

La commission de délégation de service public de la métropole a retenu trois groupements pour déposer une ou deux offres d'ici au printemps 2019. Bouygues bâtiment Ile-de-France avec : ADL action développement loisir *« espace récréa »* ; Fin-partner 1 ; Marc Mimram architecture & associés ; Atelier 2/3/4/ et Venhoeven CS ; Inex ; Schlaich Bergermann partner ; Marc Mimram ingénierie ; Inddigo, ; Peutz & associés et Mazet & associes ; Bouygues travaux publics ; Dalkia. Opalia avec : Jacques Rougerie architectes associés ; Mad office limited ; Octant architecture et Phileas atelier d'architecture ; Ingerop conseil & ingénierie et Soja ingénierie ; Demathieu Bard construction et Legendre project ; Demathieu Bard immobilier. Vinci construction France avec : Cofely finance & investissement ; Engie cofely ; UCPA sport loisirs ; Adim Paris Ile-de-France ; MVRDV BV ; BVL architecture ; Explorations architecture ; Chabanne + partenaires ; Dietmar Feichtinger architectes ; Agence ter ; Artelia bâtiment & industrie ; Oasiis ; Berim ; Egis ; EODD ingénieurs conseils, structures Ile-de-France ; Structure engineering ; Tractebel engineering et Lamoureux acoustics ; Campenon Bernard construction ; Chantiers modernes construction ; Axima concept et Ineo tertiaire IDF.

Bassins pérennes et éphémères

La MGP réalise un bassin de 50 m ainsi qu'un bassin dédié au plongeon, qui ont vocation à demeurer en service après les Jeux olympiques. A la nuance près que les gradins, prévus pour accueillir 5 000 personnes lors des JO, seront réaménagés après la compétition afin d'être dimensionnés pour accueillir 2 500 personnes. Le Comité d'organisation Paris 2024, de son côté, est chargé de construire les trois bassins éphémères, de 50 m de long, qui seront réinstallés en d'autres points du département après les Jeux. ■

RAPHAËL RICHARD

QUESTIONS À...

Eric Cesari

Vice-président de la métropole du Grand Paris délégué à l'immobilier d'entreprises et aux quartiers d'affaires

« Les start-up nous aident à anticiper les usages »

JGP : Pour quelles raisons avez-vous associé des start-up aux deux éditions d'« Inventons la métropole du Grand Paris » ?
L'innovation est le véritable ADN de cet appel à projets et doit être mise au service des enjeux qui s'imposent à nos territoires. « Inventons la métropole du Grand Paris » est l'occasion de meet-up permettant de mettre en relation des grands groupes avec les start-up, qui n'ont pas forcément accès naturellement à ces acteurs. Cela aboutit à des mariages de raison mais, sans aucun doute, pour le bénéfice de tous, de sorte que nous obtenions d'entrée de jeu une réponse globale aux projets portés par les maires. Anticiper les usages de demain, préparer la transition énergétique font partie des enjeux inhérents à la consultation.

JGP : Comment identifiez-vous ces start-up ?
La métropole a créé, dès sa première participation à Vivatech en 2017 *« Grand Paris métropole tech »*, sa communauté des acteurs de l'innovation numérique, qui constitue par ailleurs une plateforme libre, ouverte, et qui favorise cette mise en contact. Les premiers meet-up ont connu un succès immédiat qui a alimenté le bouche à oreille. Aujourd'hui, la métropole s'appuie également sur différentes structures qui fédèrent ces écosystèmes, tels qu'InnoEnergy, mais aussi des incubateurs métropolitains tels que Paris&Co. DVTup, la Belle friche, Qarnot Computing, Pure House Lab font partie des start-up qui ont intégré un groupement lors de la première édition.

JGP : La MGP a également créé un fonds métropolitain pour l'innovation numérique ?
La métropole se positionne en effet, pour les collectivités et les acteurs du numérique, en centre de ressources pour l'innovation ouverte. Avec le fonds métropolitain pour l'innovation numérique, les collectivités peuvent agir pour le déploiement de solutions numériques innovantes. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR JACQUES PAQUIER

INTERVIEW

« Nous avons ouvert les portes dans de nombreux domaines »

Adjoint aux relations avec les collectivités territoriales d'Ile-de-France tout au long des deux mandats de Bertrand Delanoë, Pierre Mansat, qui quittera dans quelques jours la direction de la mission métropole de la ville de Paris, décrit le chemin parcouru depuis 2001.

JGP : Vous avez découvert, dès 1995, l'absence de réflexion sur le Grand Paris ?
Pierre Mansat : Quand en 2001, après son élection, Bertrand Delanoë me propose d'être adjoint avec cette question-là dans mon paquetage, je réalise à quel point les relations entre Paris et sa banlieue ne fonctionnent pas. Il n'y a pas de réflexion partagée sur la notion de métropole.

JGP : Bertrand Delanoë vous accorde une confiance totale ?
De 2001 à 2014, j'aurai cette responsabilité des relations avec les collectivités territoriales d'Ile-de-France, dans une relation avec Bertrand Delanoë que je trouve exceptionnelle. La confiance se construit petit à petit et, d'une certaine manière, une fois que l'on est d'accord, il me donne carte blanche. Je veux rétablir une vérité : Bertrand Delanoë porte la nécessité de changer le mode de gouvernement de l'agglomération, et pas seulement celle d'améliorer les relations entre Paris et ses voisins. Il choisit la stratégie des petits pas.

JGP : Des élus de gauche sont les pionniers du Grand Paris ?
De gauche, mais pas uniquement. Dès 2001, une quinzaine de maires modernisateurs sont là, Laurent Lafon, Philippe Laurent, Jacques JP Martin Yann Joubert, Alain Outreman ou Daniel Breuiller figurent parmi eux. On discute, on déjeune ensemble avec des maires communistes tels que Jack Ralite, Jacqueline Rouillon, Jean-Pierre Brard. Au sein de Paris métropole, les équilibres pencheront longtemps à gauche, c'est vrai, jusqu'à ce que Nicolas Sarkozy demande à ses amis d'y entrer.

JGP : Le Grand Paris actuel est né le 5 décembre 2001, à la maison de la RATP ?
Dès 2001, le 5 décembre, Bertrand Delanoë invite tous les maires de la petite couronne, les conseillers généraux et l'exécutif régional à la maison de la RATP. Personne ne pose encore la question du Grand Paris à cette époque, mis à part Jean-Paul Huchon qui la pose de façon scandaleuse, puisqu'il me dit : *« tu veux faire le gross Paris »*. On parle alors de Paris et sa banlieue comme si la banlieue était uniforme. Alors que la France est couverte d'intercommunalités, seule l'agglomération ne l'est pas, et Paris demeure politiquement isolée.

JGP : Vous êtes chargé de commencer par rétablir le dialogue avec les voisins de Paris ?
Pour établir la confiance, on entame un dialogue bilatéral ou multilatéral, selon les cas. Paris signe des protocoles d'accord avec des communes, avec des départements. Une conférence interdépartementale est créée avec le Val-de-Marne, ou alors des chartes multilatérales sont signées, autour des bois de Vincennes ou de Boulogne par exemple. Nous ouvrons le débat sur les canaux de l'Ourcq et Saint-Denis, qui sont propriété de Paris. Nous avons ouvert les portes dans de nombreux domaines. On change le mode de gouvernance des grands syndicats, le SIAAP par exemple, qui a toujours été présidé par un élu parisien depuis sa création, est confié à un élu de banlieue, car ces derniers sont majoritaires. La conférence métropolitaine est créée en juillet 2006, scène politique innovante, elle se transforme en Paris métropole en juin 2009, avec 222 collectivités adhérentes. Un ovni politique dans le paysage institutionnel français, toujours présent avec le Forum métropolitain du Grand Paris.

JGP : Nicolas Sarkozy va donner au Grand Paris un nouvel essor ?
Nicolas Sarkozy donne un coup de pied dans la fourmilière. Il essaie de s'installer, à l'image d'un coucou, dans un projet politique déjà émergent. Avec une dimension politique forte. A ce moment-là, le président de la République a une obsession : regagner Paris. Il se demande donc comment l'enserrer pour le conquérir aux municipales de 2008. Il nomme Christian Blanc au gouvernement. Et lance la consultation internationale des architectes sur les métropoles post-Kyoto, qui deviendra l'Atelier international du Grand Paris. C'est la première fois que l'on prend en compte la question de la transition écologique et de la crise climatique à cette échelle.

JGP : Comment Paris réagit alors face aux ambitions de Christian Blanc qui veut doper l'attractivité de l'agglomération ?
Bertrand Delanoë recommandera constamment la prudence. La volonté de Nicolas Sarkozy de reconquérir

Pierre Mansat alors adjoint aux relations avec les collectivités territoriales d'Ile-de-France avec Bertrand Delanoë alors maire de Paris.

© DR

Pierre Mansat
Responsable de la mission métropole de la ville de Paris

© JGP

REPÈRES

1995 : Elu conseiller de Paris

1999 : Création du réseau Paris métropole ouverte

2001 : Maire adjoint délégué aux relations avec les collectivités territoriales d'Île-de-France

2011 : Président de l'Atelier international du Grand Paris

2014 : Nommé inspecteur général de la ville de Paris chargé d'une mission sur le Grand Paris

Paris passe par l'affirmation, plus ou moins directe, selon laquelle Paris n'est pas suffisamment ambitieuse. On discutera avec Christian Blanc, comme tous les élus. Si certains déploraient publiquement le retour de l'Etat, tous faisaient la queue devant son bureau pour discuter de leur avenir. Christian Blanc lance notamment, à cette époque, quelque chose de très intéressant : les contrats de développement territorial. Il oblige les communes, qui n'avaient jamais dialogué, à construire des projets par bassins. Et ça marche. Il lance aussi l'idée du métro en rocade. Nicolas Sarkozy, Christian Blanc puis Maurice Leroy auront joué un rôle essentiel dans la montée en puissance politique du sujet.

JGP : François Hollande fait sienne l'idée du Grand Paris ?
Quand François Hollande prononce son discours à la mairie de Paris, le jour de son investiture, il dit qu'il fera le Grand Paris selon ce que proposeront les élus. Or il se trouve que les élus sont incapables de se mettre d'accord sur une proposition. C'est l'échec de 2012-2013. En réalité, le monde entier cherche des modèles de gestion métropolitaine. Or il n'y en a quasiment pas. Madrid a sans doute un système à la bonne échelle, comme Londres, mais dans une confrontation permanente entre le Grand Londres et les *boroughs*, très puissants, tout comme l'Etat, plus puissant qu'ici. New York ne dispose pas d'organisation institutionnelle métropolitaine. Milan a échoué dans cette direction. Barcelone a construit une institution mais celle-ci n'a pas fonctionné. Idem à Turin. Montréal a fusionné les communes dans une métropole, mais les communes les plus aisées ont quitté l'institution… Les métropoles asiatiques ou sud-américaines rencontrent les mêmes problèmes. Il faut essayer d'inventer quelque chose.

JGP : Vous êtes opposé à une métropole dite « intégrée » ?
Je n'ai pas la solution mais, ce qui est sûr, c'est que la métropole intégrée – ce que le géographe Philippe Estèbe appelle la métropole Gargantua, qui prétend tout gérer à une échelle de 7 voire 9 millions d'habitants – ne fonctionne pas. Il faut se déporter, et travailler sur des concepts tels que l'interterritorialité, sur lesquels travaillent des gens comme Martin Vanier (Acadie) depuis longtemps. Une institution « supra » ne correspond pas à l'évolution de la société française, et à ses aspirations à la décentralisation. Et ce n'est pas non plus un syndicat mixte qui peut mener les grandes politiques de développement économique, de transition énergétique ou de politiques agricole. Je suis assez d'accord avec ce que propose Jean-Louis Missika à ce sujet. Même s'il ne dit pas assez qu'il faut qu'un pouvoir décisionnel demeure, à un moment, sur la base d'une convergence qui ne s'impose pas d'en haut. Ce qui, il est vrai, paraît difficile à imaginer. Il y avait cette idée dans la conférence territoriale de l'action publique (CTAP). Hélas, aujourd'hui, Valérie Pécresse en fait un lieu de promotion de sa politique.

JGP : Vous vous êtes constamment battu pour réduire les inégalités territoriales ?
Les inégalités au sein de l'Ile-de-France sont inouïes. Il faut une réforme radicale de la fiscalité à l'échelle du Grand Paris. Nous n'avancerons pas sans une transformation profonde.
Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), en 2017, ont rapporté 1,4 milliard d'euros à Paris, 170 millions en Seine-Saint-Denis. Cela ne peut plus durer. L'attractivité parisienne est aussi le résultat du travail des 800 000 Grandparisiens qui viennent travailler chaque jour à Paris. L'absence des aéroports dans le périmètre actuel de la métropole démontre que la question essentielle n'est pas le périmètre. Aujourd'hui, une partie de la classe politique

Avec Aurélien Rousseau, premier chef de cabinet de Pierre Mansat

Avec Angela Davis a Pittsburgh

Avec Anne Hidalgo lors d'un conseil de Paris

Assises de la Métropole juin 2008

grandparisienne n'arrive pas à s'acculturer à ce qu'est une métropole. Et oublie que l'on est dans une métropole de rang mondial, aussi bien dans le domaine matériel qu'immatériel.

JGP : Quel regard portez-vous sur le pouvoir actuel ?
On a prêté à Emmanuel Macron, à partir de quelques déclarations, une volonté de réforme puissante. En réalité, il n'a aucune connaissance du Grand Paris, cela ne l'intéresse pas du tout, c'est le néant complet. J'ai peur qu'une fois de plus, comme en 2014, le Grand Paris ne figure pas parmi les questions de la campagne des municipales de 2020.

JGP : Sur la métropole du Grand Paris qui va fêter ses trois ans ?
On a fait un pas dans la bonne direction, grâce à Patrick Ollier et à la gouvernance partagée mise en place avec Anne Hidalgo, que je remercie de m'avoir permis de poursuivre cette mission à ses côtés. Avant la métropole, on était dans un morcellement politique complet. Aujourd'hui ça discute, ça produit des documents stratégiques très intéressants. Le plan climat air énergie métropolitain (PCAEM) est étonnement fort, alors que tous les partis politiques n'étaient pas sensibilisés de la même façon à la question environnementale. De même, le préambule du schéma de cohérence territoriale (Scot), en cours d'élaboration, dit des choses très puissantes. « Inventons la métropole » a permis de valoriser des villes qui n'en auraient pas bénéficié. Mais la métropole est prisonnière de sa conception politique de fond, qui la maintient dans un entre-deux entre la métropole intégrée et la métropole fédérée. L'absence de lien organique entre la métropole et les territoires en est l'illustration. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR JACQUES PAQUIER

Anne Hidalgo,
maire de Paris

« Une référence et un pivot de la construction métropolitaine »

« Pierre Mansat est un pionnier, un acteur majeur de la conception et de la construction du Grand Paris. Dès 2001, aux côtés de Bertrand Delanoë, il a contribué à réduire les barrières physiques ou symboliques. Dans cette mission, les talents de négociateur et de diplomate de Pierre se sont particulièrement révélés. Il a su tisser des liens avec des collectivités de tous bords politiques, sur des sujets de natures très diverses : foncier, voirie, coopération culturelle, enjeux sociaux… Les collectivités pouvaient être immédiatement voisines comme Ivry, Saint-Denis ou Vanves, ou plus lointaines comme Clichy-sous-Bois, Achères ou La Celle-Saint-Cloud… Ou des départements de grande couronne. Il a été et restera à l'avenir, pour tous les acteurs du Grand Paris qu'ils soient élus, hauts fonctionnaires, architectes, urbanistes ou universitaires, une référence et un pivot de la construction métropolitaine. »

Patrick Ollier,
président de la métropole du Grand Paris

« Un homme de cœur »

« Pierre Mansat est un homme d'influence, qui fait preuve de beaucoup de réflexion, d'idées, sur la formation des territoires, sur l'urbanisme. Nous n'avons pas toujours partagé les mêmes orientations politiques et, pourtant, nous nous sommes retrouvés au sein de Paris métropole, où nous avons appris à nous apprécier et à mieux travailler ensemble. Nous nous sommes aperçu que, dans les objectifs que nous avons fixés à l'époque, à Paris métropole comme dans la mission de préfiguration, nous étions d'accord sur les objectifs généraux. A partir de là, Pierre a fait preuve d'une grande loyauté et d'une grande fidélité par rapport à ses idées, pour faire avancer la cause de la métropole. Je lui en suis très reconnaissant. Pierre est un homme qui a du cœur. C'est pour moi un ami. »

Jacques JP Martin,
président de Paris Est Marne et Bois

« La réduction des inégalités comme préoccupation première »

« J'ai eu la chance de faire la connaissance de Pierre lors de la conférence métropolitaine lancée par Bertrand Delanoë, avec quelques maires de banlieue. Pierre a toujours été habité par les processus de métropolisation, en France et dans le monde. Sa préoccupation première a été la réduction des inégalités sociales, en pariant sur la métropole multipolaire et la nécessité du principe de proximité. J'espère que, d'une autre façon, il continuera à nous inspirer dans la création des métropoles du XXI e siècle. »

Dominique Alba,
directrice générale de l'Apur

« Tu connaissais la politique, et tu as pris goût à la ville »

« Cher Pierre, les temps de la ville et du politique ont au moins deux points communs : ils se nourrissent du temps long mais sont aussi façonnés par des accélérations plus ou moins heureuses. En octobre 2002, le Pavillon de l'Arsenal présentait au public l'exposition « Territoires partagés, l'archipel métropolitain ». Dans une interview, en page 7 du catalogue, Pierre, à la question « N'y a-t-il pas ici la nécessité d'entamer un vrai bouleversement institutionnel… ? » tu répondais, en phase avec Jean-Pierre Caffet, adjoint à l'urbanisme : « je ne crois pas, mais affirmer cela n'empêche pas de déplorer qu'il n'existe pas de lieu d'échange démocratique et citoyen à l'échelle de la métropole… », et tu citais la nécessité de « penser le périphérique comme une entité fédératrice ». 14 ans plus tard, existent à la fois l'institution et le lieu de dialogue, et les études sur la mutation du périphérique n'ont jamais été aussi nombreuses. Tu connaissais la politique, et tu as pris goût à la ville ; profites-en, l'histoire ne fait que commencer. Merci. »

© JGP

L'aménageur indique que l'utilisation de 100 % de béton recyclé constitue une première en France.

CHÂTENAY - MALABRY

Un écoquartier hyper-circulaire sur le site de Centrale

La Vallée, 1re Semop d'aménagement de France, joue à fond la carte de l'économie circulaire. La ville et Eiffage aménagement organisaient, le 27 novembre, une visite de ce site de 20 ha où 98 % du béton déconstruit est réemployé sur place.

La Vallée, nom du futur écoquartier implanté sur le site de l'Ecole centrale délocalisée sur le plateau de Saclay, déploiera 213 000 m² de surface de plancher, dont 36 000 m² de bureaux dans lesquels Lidl implantera son siège. Avec 1 000 emplois au départ, le discounteur pourrait doubler ce nombre, à terme. La Vallée accueillera par ailleurs 2 200 logements dont 400 sociaux, 19 000 m² d'espaces publics avec 30 % d'espaces verts et comprendra 15 000 m² de commerces et divers services. Une crèche, une école primaire, un collège, un tiers-lieu d'animation et un parking public sont également prévus au sein de ce projet, qui présente l'originalité de constituer la première Semop d'aménagement de France. Son capital est réparti entre Eiffage aménagement (50 %), la ville (34 %) et la Caisse des dépôts (16 %).

Le maire de Châtenay-Malabry, Georges Siffredi, a insisté sur l'inscription du programme dans l'économie circulaire. Plusieurs filières ont été mises en place par l'association environnementale Réavie, pour la réutilisation de 250 m³ de matériels et matériaux de l'ancienne école. Des amphithéâtres sont actuellement en transit vers un institut d'agronomie sénégalais.

100 % de béton recyclé

Pour favoriser la déconstruction et le réemploi, les entreprises de démolition se voient octroyer des primes proportionnelles à leurs efforts dans ce domaine. Eiffage aménagement annonce que 98 % des bétons et matériaux issus des déconstructions seront réemployés sur le site. L'aménageur indique également que l'utilisation de 100 % de béton recyclé constitue une première en France. *« D'une part, les bétons récupérés ont été stockés et ensuite concassés pour que les granulats issus de ce recyclage servent à la création des sous-couches des futures voiries, mais également pour entrer dans la composition des bétons des nouvelles constructions »*, fait valoir l'aménageur. Eiffage immobilier, Icade, Cofim et Kaufman & Broad sont les promoteurs de La Vallée, choisis par la ville en même temps qu'Eiffage aménagement, attributaire d'une concession d'aménagement. Plus de 50 % des besoins énergétiques (chauffage et eau chaude sanitaire) de l'écoquartier proviendront d'énergies renouvelables. L'ensemble sera livré par étapes, à partir du second semestre 2021. ■ JACQUES PAQUIER

UNIVERSEINE

Les premiers logements inaugurés à Saint-Denis

Projet urbain au cœur du quartier Pleyel, Universeine se développe sur une friche industrielle de 6,4 ha à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). Une première tranche de 193 logements, dont 62 sociaux acquis par 3F, de l'écoquartier a été inaugurée le 23 novembre sur un site qui va accueillir une partie du Village olympique. Développé par la SAS Seine Ampère – détenue par Vinci immobilier et la Banque des territoires – , le programme est complété par 6 600 m² de bureaux et des espaces publics conçus par l'agence Chaix et Morel & associés et les paysagistes Neveux Rouyer. Les prochains chantiers d'Universeine visent à fournir 5 800 des 17 000 lits prévus dans le Village olympique. Ces logements seront ensuite reconvertis en 70 000 m² de bureaux, 50 000 m² de logements dont 10 000 m² de résidences pour étudiants et 1 500 m² de commerces. ■ R.R.

IMMOBILIER

« Les prix se sont envolés dans le Grand Paris »

Alors que le dernier baromètre LPI-SeLoger fait polémique, Michel Léchenault, responsable éditorial de SeLoger, confirme *« une explosion des prix de l'immobilier dans le Grand Paris depuis deux ans ».* *« C'est un fait indéniable,* assure-t-il, *le mètre carré ayant dépassé les 10 000 euros à Paris (+ 6,7 % sur un an), les habitants cherchent à acheter dans les villes périphériques en privilégiant celles qui sont proches des transports en commun. Du coup, les prix flambent dans les villes déjà desservies par le métro ou le RER, mais aussi celles où les infrastructures s'améliorent - par exemple avec le prolongement de la ligne 11 jusqu'à Rosny-sous-Bois - ou doivent se développer - à l'instar du futur métro automatique. »* Une *« tendance de fond, confirmée également par les statistiques des notaires »*, se défend Michel Léchenault. ■ F.P.

FORUM SMART CITY

Verdir l'empreinte écologique du Grand Paris

Le Forum smart city du Grand Paris, organisé à l'Hôtel de Ville de Paris les 27 et 28 novembre, a passé en revue certains points *« durs »* de l'action climatique. *« Devant le foisonnement des nouveaux services de mobilité, nous avons besoin d'un cadre réglementaire plus fort »*, a estimé Christophe Najdovski, l'adjoint à la maire de Paris en charge des transports, qui envisage de pouvoir concéder des licences aux divers opérateurs. L'action publique est aussi indispensable pour décarboner la logistique francilienne et *« atteindre la neutralité carbone du bâtiment, 1er secteur émetteur de gaz à effet de serre à Paris ». « Nous expérimentons de nouveaux services et devons encore inventer un modèle économique viable, et une structure juridique public-privé à laquelle tous les acteurs accordent leur confiance »*, commente Fabienne Giboudeaux de la mairie de Paris. ■ C.B.

CHAPELLE INTERNATIONAL

Regards croisés

Mathieu Wintgens / Jonathan Sebbane

Mathieu Wintgens, président du directoire de DPD France, filiale du groupe La Poste, et Jonathan Sebbane, directeur général de Sogaris, reviennent sur le bail de 7 500 m² de surface signé par DPD France auprès de Sogaris au sein de l'hôtel logistique Chapelle international.

© JGP

Mathieu Wintgens,
président du directoire de DPD France
« Un objectif économique, qualitatif et social »

© SOGARIS

Jonathan Sebbane,
directeur général de Sogaris
« Ce bail signe la réussite de Chapelle international »

« Pour une entreprise comme la nôtre, qui réalise environ 500 millions d'euros de chiffre d'affaires, un bail tel que celui établi avec Sogaris pour Chapelle international représente un investissement considérable. C'est le bail le plus important que l'on n'ait jamais signé. Ce choix va nous permettre d'atteindre plusieurs objectifs et, en premier lieu, de répondre à la croissance extrêmement forte du e-commerce. Le choix de Chapelle international provient de la qualité du site et de son emplacement stratégique dans Paris intra-muros.

Jusqu'à présent, lorsque nous nous intéressions à un parking dans Paris, on nous opposait la crainte des nuisances générées par nos camions. Aujourd'hui, les autorités sont prêtes à accepter certaines petites nuisances si, à terme, le bénéfice environnemental est réel. Nous souhaitons, par ailleurs, offrir à nos collaborateurs de bonnes conditions de travail, parfaitement réunies dans ce bâtiment, de grande taille, neuf, dans Paris et facile d'accès en transports en commun.

Aujourd'hui, les embouteillages rendent difficile l'organisation des agendas des livreurs. Imaginez le quotidien d'un chauffeur qui se lève à six heures du matin et ne sait jamais à quelle heure il aura terminé sa journée. Chapelle international offre à nos chauffeurs la possibilité de venir travailler en métro, de bénéficier d'amplitudes horaires réduites. Nous avons en outre, avec ce bâtiment, l'ambition d'être les premiers transporteurs d'une certaine dimension à livrer la totalité de nos colis avec des moyens neutres en CO_2 d'ici deux ans maximum. A l'avenir, le rail, avec lequel Chapelle international est maillé, pourrait constituer une bonne solution pour nous. Les trains sont rapides, circulent la nuit, sans émission de CO_2. A condition toutefois que ce mode se révèle optimal à l'usage, compte tenu des volumes transportés. Une dernière chose a son importance, entre les preneurs et les bailleurs, chacun ne joue pas forcément cartes sur table. Avec Sogaris, nous avons un partenaire de grande fiabilité, ce que nous apprécions tout particulièrement ». ■

« Nous avons été lauréats, avec Poste immo et Icade, du concours "Inventons la métropole du Grand Paris" pour l'hôtel logistique de Bercy-Charenton à Paris (12e arr.) Le travail collectif de ce groupement a été pour nous le point de départ d'une réflexion sur la mutualisation des espaces logistiques entre eux, notamment ceux utilisés lors du déchargement d'un train avec une activité de messagerie traditionnelle. L'enjeu pour un acteur comme Sogaris est de pouvoir faire droit à une demande économique très forte, corollaire de l'essor inouï du e-commerce. A Chapelle international, le terminal ferroviaire urbain offre une surface de 15 000 m² dévolue au transport de marchandises. La question, transposée du cas de Bercy-Charenton, consistait donc à savoir si l'on pouvait mutualiser cette activité avec une activité plus traditionnelle de messagerie urbaine. Dans ce contexte, DPD France a fait état de besoins importants. Mutualiser des activités de logistique urbaine différentes au même endroit est une première forme d'innovation. Cela signe également la réussite de Chapelle international comme projet complet de logistique urbaine. Ici, DPD France consent par ailleurs d'importants efforts en matière de déploiement d'une flotte propre. Plus globalement, l'accueil d'un nouveau locataire tel que DPD France permet de partager les charges, les taxes dévolues à l'ensemble du terminal ferroviaire urbain. Cela accroît de facto *la compétitivité du transport combiné. Notre travail pour développer le fret ferroviaire s'effectue essentiellement avec des chargeurs, et non pas avec des professionnels de la messagerie. Nous devons nous adresser, dans ce cadre, à des acteurs qui se situent dans un horizon de temps moins compressé. Mais l'intermodalité n'est pas la solution magique à tous les problèmes. Le train, le fleuve constituent des solutions techniques qui correspondent à un certain type d'activité, à un certain volume de marchandises. Autrement dit, la question est de savoir comment positionner, pour certains types de marchandises, ces deux alternatives au transport en poids lourds qui subit des contraintes croissantes. »* ■

PROPOS RECUEILLIS PAR JACQUES PAQUIER

DPD France : du BtoB au BtoC

Fondée en 1995, DPD France (2 100 collaborateurs sur plus de 60 sites) a été rachetée par GeoPost, filiale du groupe La Poste en 2006. Son activité consiste à livrer des colis de moins de 30 kg, principalement en BtoB, auprès des PME-PMI françaises. *« Depuis 5 ans, nous intervenons aussi dans le secteur du B to C qui représente 20 % de notre chiffre d'affaires »*, indique son président, Mathieu Wintgens.

© DR

Des milliers de chercheurs et d'enseignants-chercheurs, plus de 4 000 doctorants doivent s'installer en 2019 dans le Campus Condorcet.

Une rubrique réalisée en partenariat avec :

CCI Business GRAND PARIS
un service de la CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

LES MARCHÉS DU GRAND PARIS

Campus Condorcet : le schéma directeur confié à Artelia

Artelia a été retenu pour une mission d'assistance à l'élaboration du schéma directeur de gestion immobilière de l'ensemble du Campus Condorcet.

11 établissements français d'enseignement et de recherche dont le CNRS, l'EHESS et les universités Paris 1, 3, 8 et 13, sont regroupés dans le projet de Cité des humanités et des sciences sociales - alias le Campus Condorcet - qui accueillera, dès 2019, des milliers de chercheurs et d'étudiants en sciences humaines, venus de France et du monde entier. Le 23 avril dernier, la première pierre symbolique de la première phase de ce projet a été posée par les collectivités locales impliquées et les services de l'Etat. Les travaux engagés concernent neuf bâtiments réalisés dans le cadre d'un PPP remporté par le groupement Sérendicité (GTM bâtiment mandataire) et deux résidences universitaires, soit plus du tiers (50 000 m²) du projet global. La construction du Grand équipement documentaire (23 000 m²), sous maîtrise d'ouvrage de la région Ile-de-France et maîtrise d'œuvre d'Elizabeth de Portzamparc, est également lancée. Au total, la Cité des humanités et des sciences sociales comprend 180 000 m² de bâtiments répartis entre Aubervilliers (160 000 m²) et la Porte de la Chapelle à Paris (20 000 m²). La première phase comprend 90 000 m² à Aubervilliers et 20 000 m² à Paris) et la seconde 70 000 m² à Aubervilliers. ■

RAPHAËL RICHARD

En bref

CONSULTATIONS

Equipements publics des JO 2024

La Solideo a lancé une consultation afin de conclure un accord-cadre pour la réalisation d'éléments de mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage de certains équipements publics qu'elle doit réaliser. Réponse jusqu'au 2 janvier. (Avis n°18-161693)

ZAC des Bords d'Eau à Montereau-Fault-Yonne

Grand Paris aménagement a publié un appel d'offres afin de conclure un accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine, paysagère et infrastructures VRD des espaces publics pour la mise en œuvre opérationnelle de la ZAC des Bords d'Eau à Montereau-Fault-Yonne. Réponse jusqu'au 2 janvier. (Avis n°18-162862)

ZAC de Liesse II à Saint Ouen l'Aumône

SPLA Cergy-Pontoise aménagement a lancé un marché ayant pour objet de recruter une entreprise en charge d'une mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination urbaine (Opcu), qui porte sur l'ensemble des études opérationnelles des secteurs sud de la ZAC de Liesse II à Saint-Ouen l'Aumône et des travaux projetés dans les 13 ans de la durée du marché. Réponse jusqu'au 21 décembre. (Avis n°18-162638)

Ligne 18 du Grand Paris express

La Société du Grand Paris a publié un avis indicatif concernant l'étude et la fourniture du matériel roulant, des automatismes de conduite, commandes centralisées et matériels embarqués pour la ligne 18 du Grand Paris express afin d'informer sur lancement de la passation au 31 janvier 2019.

Schéma stratégique de développement économique et d'aménagement de Saint-Quentin-en-Yvelines

La communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines recherche un prestataire pour la conception d'un schéma stratégique de développement économique et d'aménagement du secteur nord-ouest de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines dit *« SQY high-tech »*. Réponse jusqu'au 21 décembre. (Avis n°18-161422)

NPNRU quartier nord à Villeneuve-Saint-Georges

L'OPH de Villeneuve-Saint-Georges a lancé un appel d'offres pour la réalisation d'études techniques dans le cadre de la phase protocole du projet NPNRU quartier nord de la commune. Réponse jusqu'au 17 décembre. (Avis n°18-161575)

ZAC de l'écoquartier de l'Ile de la Marne à Noisy-le-Grand

Société publique locale aménagement rénovation a lancé une consultation pour les travaux relatifs au réseau de chaleur de la ZAC de l'écoquartier de l'Ile de la Marne à Noisy-le-Grand. Réponse jusqu'au 20 décembre. (Avis n°18-163286)

ATTRIBUTIONS

ZAC des Linandes à Cergy

SPLA Cergy-Pontoise aménagement a retenu Cochery IDF (voirie et réseaux divers) et Vallois (soles fertiles et plantations) pour un marché de travaux pour la réalisation des espaces publics des deux premières phases du quartier d'habitat de la ZAC des Linandes à Cergy.

ZAC Bois des Granges à Claye-Souilly

Eiffage aménagement a été désignée par la ville de Claye-Souilly pour un avenant de cession de la concession de la ZAC Bois des Granges.

Gestion du stationnement à Montreuil

La mairie de Montreuil a choisi Effia pour la concession de service public relative à la gestion du stationnement payant sur son territoire.

© JGP

Le projet de loi constitue une *« boîte à outils construite pour faciliter la vie et accompagner tous ceux qui font la mobilité dans les territoires »*, a affirmé Elisabeth Borne, la ministre des Transports.

EN CHIFFRES

30 %
des émissions de CO_2 sont générés par les transports.

62 %
des Français disent avoir déjà pratiqué le covoiturage.

INSTITUTIONS

Loi d'orientation des mobilités : quel impact sur l'Ile-de-France ?

Le projet de loi d'orientation des mobilités, présenté en Conseil des ministres le 26 novembre, fixe les priorités en matière d'infrastructures de transport et encourage le développement de services alternatifs.

Annoncée au Conseil d'orientation des infrastructures (COI) le 11 septembre dernier, l'augmentation des investissements de l'Etat afin de porter son effort à 13,4 milliards d'euros sur la période 2018-2022 est confirmée dans le texte. Ce montant se situe un peu en deçà du scénario médian proposé par le COI en février dernier – et privilégié par l'Etat en termes de calendrier – pour financer les différents projets en cours sur le territoire pour les dix prochaines années. *« La priorité est donnée aux transports du quotidien plutôt qu'aux grandes infrastructures »*, a rappelé le ministre de la Transition écologique et solidaire François de Rugy lors de la présentation du projet de loi. Les priorités retenues par le gouvernement pour guider ses choix sont ainsi l'entretien et la modernisation des réseaux routiers, ferroviaires et fluviaux ; la désaturation des grands nœuds ferroviaires ; le désenclavement routier des villes moyennes et des territoires ruraux et le développement des mobilités propres et partagées au quotidien ; le report modal dans le transport de marchandises.

La proposition d'une réalisation phasée des projets, avancée par le COI, a par ailleurs été reprise pour fixer la programmation des nouvelles infrastructures de transport. Parmi les projets franciliens : la création d'une voie supplémentaire entre Massy et Valenton pour augmenter la capacité de la ligne, sa robustesse et faciliter les liaisons TGV province-province depuis et vers l'ouest de la France, ainsi que les circulations RER et fret. *« La section est de ce projet sera réalisée et mise en service dans la période 2018-2022, et les travaux de la section ouest seront lancés afin de la mettre en service dans la période 2023-2027 »*, précise l'exposé des motifs.

Au programme également, le nouveau barreau « Roissy-Picardie », qui vise à donner un accès ferroviaire direct à l'aéroport Paris-Charles de Gaulle aux Picards. Les études sur celui-ci *« vont se poursuivre dans l'objectif de présenter le projet à l'enquête publique d'ici à 2020, puis d'engager des premiers travaux dans la période 2018-2022 »*.

Côté fluvial, le projet d'aménagement à grand gabarit de la Seine amont entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine doit permettre d'augmenter le gabarit de la Seine amont et d'étendre l'hinterland des ports du Havre et de Rouen jusqu'à la région Grand Est. Sa réalisation pourra être engagée à l'horizon de dix ans.

Faciliter les expérimentations

Au-delà de la programmation des infrastructures, le projet de loi fait

Régionalisation du Canal Seine-Nord

Le projet de loi habilite le gouvernement à légiférer par ordonnance afin de transformer l'établissement public national en charge du projet de Canal Seine-Nord Europe en établissement public local. Il s'agit notamment de modifier la gouvernance, de transférer le pilotage financier et opérationnel, ainsi que la maîtrise des risques du projet aux collectivités territoriales. Les travaux principaux de cette infrastructure *« devraient démarrer dans la période 2018-2022, en vue d'une mise en service progressive et devant s'achever d'ici la fin de la période 2023-2027 »*, indique le texte.

figure de *« boîte à outils construite pour faciliter la vie et accompagner tous ceux qui font la mobilité dans les territoires »*, a affirmé Elisabeth Borne, la ministre des Transports, lors de la présentation du texte. Ainsi, ce dernier vise à faciliter les expérimentations de solutions nouvelles dans les territoires, le développement d'offres intégrées accessibles en un clic ou le déploiement des véhicules autonomes, qui pourront être autorisés dès 2020 pour les navettes collectives et dès 2022 pour les véhicules particuliers.

Le projet de loi habilite le gouvernement à légiférer par ordonnance en matière de téléphérique

Pour encourager les mobilités actives et partagées, le texte crée un forfait mobilité durable permettant aux employeurs de verser jusqu'à 400 euros par an, sans charges ou impôts, aux salariés ayant recours au vélo ou au covoiturage pour leurs déplacements domicile-travail. Il fixe aussi un cadre pour le développement des nouveaux services de mobilité (trottinettes en libre-service, vélos ou scooters sans station d'attache), avec la possibilité pour les autorités organisatrices d'instaurer des cahiers des charges à respecter par les nouveaux opérateurs. Le gouvernement souhaite aussi *« accélérer la transition de tous les parcs de véhicules »*, avec par exemple, sur les véhicules légers, le double objectif de multiplier par cinq les ventes de voitures électriques d'ici à 2022 et de stopper la vente de voitures émettant des gaz à effet de serre en 2040.

Données en temps réel

Sur certains points, les acteurs franciliens n'ont pas attendu le gouvernement pour mettre en place de nouveaux services, mais ceux-ci pourraient être facilités. Ainsi sur l'ouverture des données de mobilité en temps réel ou la mise en place de solutions de covoiturage ou d'autopartage, Ile-de-France mobilités, la ville de Paris ou certains conseils départementaux ont déjà déployé ou préparent des offres.

Alors que plusieurs projets de téléphérique sont à l'étude en Ile-de-France, le projet de loi habilite le gouvernement à prendre par ordonnance les mesures transposant la réglementation européenne relative aux installations à câbles. Il simplifie la procédure d'autorisation et de contrôle des remontées mécaniques situées à la fois en zone de montagne et en zone urbaine.

Diverses dispositions concernent la RATP dans le projet de loi d'orientation des mobilités. Il s'agit notamment d'anticiper les conséquences de l'ouverture à la concurrence au 1er janvier 2025 du réseau francilien de surface et de la fin du monopole historique de la RATP. Le texte *« sécurise »* par ailleurs la possibilité offerte à la RATP d'exploiter des services de transport collectif dans la région Ile-de-France via une filiale, quand un appel d'offres prévoit la constitution d'une société dédiée.

Enfin, plusieurs dispositions figurant dans le texte étaient déjà connues, telles que celles du plan vélo présenté en septembre dernier ou le déploiement de zones à faibles émissions, dont la métropole du Grand Paris s'est déjà saisie. ■

RAPHAËL RICHARD

Quel calendrier pour la ligne nouvelle Paris-Normandie ?

Le projet de ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN) se compose de plusieurs sections : Paris-Mantes, Mantes-Evreux, Y de l'Eure, Rouen-Barentin (et gare nouvelle de Rouen), Barentin-Yvetot. *« La réalisation de ces sections sera phasée, en commençant par les sections les plus proches de Paris, indispensables pour faire face à l'accroissement des déplacements tant franciliens que normands »*, signale le texte.
Les travaux en arrière-gare de Paris Saint-Lazare seront engagés dans la période 2018-2022 afin de décroiser les flux et de renforcer prioritairement la régularité des trains normands et franciliens. Dans cette même période, les études préalables à la déclaration d'utilité publique de la section Paris-Mantes seront engagées dans la perspective d'une enquête publique au début de la période 2023-2027 et d'un lancement des travaux d'ici à la fin de cette période.

TRANSPORTS

Virginie, 1er tunnelier d'Eole, baptisé par un aréopage de VIP

Elisabeth Borne, ministre des Transports, a conclu mercredi 28 novembre la séance des discours des financeurs du prolongement du RER E à l'ouest. Une ligne dont le tour de table fut complexe, et qui est très attendue pour désaturer le RER A notamment. Baptisé Virginie, le premier tunnelier d'Eole (prolongement du RER E vers l'ouest) va percer un tunnel de 8 km entre Haussmann Saint-Lazare et Nanterre. Creusé à 35 m sous terre, il sera le tunnel ferroviaire le plus profond d'Ile-de-France. Il traversera Paris depuis Haussmann Saint-Lazare jusqu'à l'avenue de la Grande Armée, pour arriver à la Porte Maillot, en passant sous le réseau de transport existant. Il passera ensuite sous les communes de Neuilly-sur-Seine, Courbevoie et Puteaux pour émerger à Nanterre. Trois nouvelles gares seront intégrées à cette infrastructure, à la Porte Maillot, sous le Cnit de La Défense (toutes deux conçues par Jean-Marie Duthilleul avec Arep) et dans le quartier des Groues à Nanterre (architecte Mazet & associés).
Le RER E prolongé de 55 km à l'ouest. Au final le RER E, qui part aujourd'hui de Chelles-Gournay et Tournan, à l'est de Paris et dont le terminus est Haussmann Saint-Lazare, sera prolongé de 55 km et desservira la Porte Maillot, le quartier de La Défense pour relier Nanterre dès 2022 et Mantes-la-Jolie en 2024. 3,8 milliards d'euros ont été investis par l'ensemble des partenaires au bénéfice de ce prolongement, auxquels s'ajoute un investissement de 1,8 milliard d'euros pour le nouveau matériel roulant, financé par Ile-de-France mobilités. ■ J.P.

L'affluence de VIP a confirmé, le 28 novembre, le caractère historique de l'événement.

© JGP

INSTITUTIONS

Le budget de la Société du Grand Paris en hausse de plus de 40 %

Le conseil de surveillance de la Société du Grand Paris a adopté, le 28 novembre, son budget pour 2019, en hausse de 41 %, à 3,9 milliards d'euros en dépenses. Cette hausse *« traduit la forte montée en puissance des chantiers du nouveau métro et le lancement de nouvelles phases du projet avec, notamment, les travaux relatifs aux systèmes »*, explique l'établissement public. Côté investissements, près de 3 milliards d'euros sont programmés, notamment pour la ligne 15 sud (1,134 milliard) et les tronçons 14 nord, 16, 17 sud (714 millions). Outre un recours à l'emprunt de 3,3 milliards, la Société du Grand Paris pourra compter sur 587 millions d'euros de fiscalité affectée pour financer ses besoins. S'agissant des dépenses de fonctionnement, 388 millions d'euros sont prévus en 2019, principalement pour les subventions pour des travaux réalisés par des tiers en lien avec le Grand Paris express (interconnexions notamment), les frais financiers ainsi que les dépenses liées aux matériels roulants, et enfin les dépenses liées aux personnels. ■ R.R.

En bref
Actualités

Syctom. Autorisation d'exploiter pour l'usine d'Ivry. Le préfet du Val-de-Marne a délivré l'autorisation d'exploiter la nouvelle usine d'incinération d'Ivry-Paris XIII sollicitée par l'Agence métropolitaine des déchets ménagers (Syctom), a annoncé la préfecture le 23 novembre. Le 28 septembre, il avait déjà délivré le permis de construire pour la nouvelle usine et le permis de démolir pour l'usine actuelle.

Datacity. 11 nouveaux défis. Numa et la ville de Paris ont présenté, le 28 novembre, les 11 défis de la quatrième édition de Datacity, programme qui rassemble des opérateurs urbains et des start-up, pour les accompagner dans l'amélioration de services existants et le développement de nouvelles offres plus adaptées aux attentes des habitants grâce aux données.

ILE-DE-FRANCE

Valérie Pécresse décrit un budget volontariste

L'investissement l'emporte sur le fonctionnement dans un budget 2019 qui ne néglige pas pour autant la solidarité, et se recentre sur les priorités régionales, le transport et les lycées, a assuré Valérie Pécresse, le 26 novembre.

Ecologique et attractif, au service de toutes les réussites, et solidaire. Tel est le budget primitif pour 2019 de la région Ile-de-France tel que le présente la présidente de l'exécutif régional, Valérie Pécresse. Le tout dans un contexte caractérisé par *« des recettes en baisse, de 3,8 % entre 2017 et 2019, une évolution normative instable, et un désengagement continu de l'Etat »*. Avec, pour achever le tableau, la perspective d'une chute du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) de 350 millions d'euros, en cas de réforme de cette taxe relative à sa territorialisation. Une décrue partagée à parts égales avec les autres niveaux de collectivités qui la perçoivent en Ile-de-France.

Retard de l'Etat

Valérie Pécresse a rappelé également, en préambule de la présentation de ce budget 2019 par Stéphane Salini, vice-président du conseil régional, que l'Etat tardait à honorer les engagements pris au titre du contrat de plan Etat-Région (CPER). La collectivité régionale a dû avancer 50 millions d'euros en 2016 pour les travaux de la ligne de tram-train Massy-Evry. *« Nous attendons un investissement de l'Etat de 320 millions d'euros pour 2019, dont seulement 240 millions sont garantis à ce jour »*, a poursuivi l'élue.

Valérie Pécresse s'est félicitée d'un budget en forme d'inversion de proportions, parvenant à un ratio investissement/fonctionnement de 51/49 alors qu'il était de 40/60 en 2015. Les dépenses de gestion du conseil régional sont ainsi passées de 2,3 à 2 milliards d'euros en trois ans (- 14 %), tandis que ses dépenses d'investissement augmentaient, d'1,6 à 2,1 milliards d'euros (+ 34 %). Le budget du conseil régional est recentré sur les dépenses obligatoires, celles-ci représentant aujourd'hui 80 % de l'ensemble de ses dépenses, contre 75 % jusqu'à présent. Des dépenses obligatoires concentrées notamment sur les lycées et les transports, priorité des priorités. ■

JACQUES PAQUIER

BULLETIN D'ABONNEMENT
Je souhaite m'abonner pour un an, je choisis ma formule :

OFFRE 100 % NUMÉRIQUE

- Accès illimité au site Internet
- Newsletter quotidienne
- L'hebdo en PDF
- Les archives en PDF

796,38 € TTC
(780 € HT)
soit 2,10 € par jour

OFFRE PAPIER + NUMÉRIQUE

- Accès illimité au site Internet
- Newsletter quotidienne
- Envoi de l'hebdo papier (47 n°/an)
- L'hebdo en PDF
- Les archives en PDF
- Envoi des hors-séries de l'année

980,16 € TTC
(960 € HT)
soit 2,60 € par jour

ABONNEMENT IMMÉDIAT EN LIGNE
dans la rubrique abonnement du site **lejournaldugrandparis.fr** ou nous contacter par e-mail : **abonnement@lejournaldugrandparis.fr**

COMMUNIQUÉ

Déjà 600 emplois sur les chantiers de la ligne 16

Plus de 3 200 personnes travaillent aujourd'hui sur les chantiers de la ligne 15 sud du Grand Paris express. Avec le lancement des travaux de génie civil sur la ligne 16, les emplois vont également se développer en Seine-Saint-Denis.

« Le Grand Paris express apporte un second souffle au BTP », constate Samuel Citron, directeur de l'agence Pôle emploi de Saint-Ouen. C'est d'autant plus vrai en Seine-Saint-Denis où les travaux de génie civil sur la ligne 16, qui reliera Saint-Denis Pleyel à Noisy-Champs, mobilisent déjà plus de 600 personnes – dont 60 en insertion. Un nombre qui sera multiplié par trois dans les prochains mois.

Pour accompagner les recrutements et favoriser l'emploi local, un partenariat est mis en place entre la Société du Grand Paris, les titulaires des marchés et les établissements publics territoriaux. Sur le lot attribué à Eiffage génie civil, Plaine Commune et Paris Terres d'Envol sont déjà mobilisés avec Pôle emploi, les missions locales et les acteurs de l'insertion pour orienter les demandeurs d'emploi. Des personnes qualifiées ou non peuvent ainsi se former, et monter en compétences dans les différents métiers des chantiers du Grand Paris express. Une quinzaine d'entre elles sont déjà en formation de coffreur génie civil, en contrat de professionnalisation. « *Nous essayons d'intéresser tous les publics en recherche d'emploi, car il y a de belles carrières à faire dans le BTP »*, affirme Jessica Campione Estela, responsable des ressources humaines chez Eiffage génie civil.

Au-delà des chantiers de construction des tunnels et des gares de la ligne 16, d'autres emplois émergeront pour l'exploitation des futurs équipements, la dynamisation des quartiers alentours, et la création de services destinés aux usagers du métro. Sans oublier les Jeux olympiques qui favoriseront, eux aussi, la mutation d'un territoire appelé à devenir le cœur battant du Grand Paris.

Retrouvez toutes les infos sur le Grand Paris express sur : www.societedugrandparis.fr

© SGP

Des personnes qualifiées ou non peuvent se former et monter en compétences avec les chantiers du Grand Paris express.

AGENDA

Les événements du développement économique en Ile-de-France

6 DÉCEMBRE
Prix de la solution digitale 2018
La cérémonie de remise du Prix de la solution digitale 2018 organisé par la CCI Paris Ile-de-France se tiendra le 6 décembre. Un concours ouvert aux entreprises et *start-up* à l'origine d'une solution digitale particulièrement innovante permettant aux TPE-PME d'accroître leur performance dans différents domaines : marketing, vente, finance, achats...
27 avenue de Friedland, 75008 Paris

7 DÉCEMBRE
Conférence LabSanté Ile-de-France
Le Lab Santé Ile-de-France donne rendez-vous le 7 décembre pour son grand événement annuel. Cette rencontre, organisée à la CCI Paris Île-de-France, sera l'occasion de faire le point sur les dernières avancées en matière d'innovation dans les différents secteurs de la santé.
27, avenue de Friedland, 75008 Paris.

17 DÉCEMBRE
Industrie du futur, une réalité d'aujourd'hui
Intelligence artificielle, robotisation, réalité virtuelle, impression 3D... l'industrie du XXIe siècle est au cœur d'une véritable révolution technologique. Comment se préparer à ces mutations ? Quelles seront les solutions incontournables de l'entreprise connectée de demain ? Pour échanger sur ces thématiques et découvrir les nouveaux visages de l'industrie du futur, la CCI Paris Ile-de-France organise, le 17 décembre, une grande rencontre sur le thème : Industrie du futur, une réalité d'aujourd'hui.
CCI Paris Ile-de-France, 27 avenue de Friedland, Paris 8

16 JANVIER
Grand Paris : 10 ans après
La 10e édition de la journée Grand Paris, organisée par l'Ecole d'urbanisme de Paris, se tiendra à l'amphithéâtre Bienvenüe (Cité Descartes) le 16 janvier. A cette occasion, un bilan d'étape sur une décennie d'action publique « *grand parisienne* » sera dressé collectivement.
Cité Descartes - 77 420 Champs-sur-Marne

13 FÉVRIER
« Peut-on construire une ville agricole ? »
La conférence « *Peut-on construire une ville agricole ?* », organisée à la Maison de l'architecture d'Ile-de-France, réunira lors de deux tables rondes des architectes, des aménageurs et des promoteurs, qui évoqueront l'intégration de la nature et la biodiversité dans le bâtiment.
Maison de l'architecture - Paris 10e

12-15 MARS
Mipim 2019
Le Mipim réunit pendant quatre jours les acteurs de tous les secteurs de l'immobilier international. Il rassemble chaque année des intervenants évoluant à tous les niveaux de la chaîne de valeur et offre un accès à un grand nombre de projets de développement et de sources de capitaux à travers le monde.
Cannes

20 MAI
« Les terres du Grand Paris »
Analyse des sols en ville, notamment agricoles, et des sols de la métropole avec un atelier dans le potager du Roi sont au programme de la conférence « *Les terres du Grand Paris* », programmée le 20 mai à l'Ecole du paysage de Versailles.
Ecole du Paysage de Versailles. 78000

DU 5 AU 7 DÉCEMBRE

Simi 2018

Le Salon de l'immobilier d'entreprise (Simi) rassemble pendant trois jours plus de 30 000 professionnels et plus de 450 sociétés et collectivités représentant l'intégralité de l'offre immobilière et foncière, et également l'ensemble des services associés à l'immobilier et l'entreprise. A ce titre sont présentes les offres, situées en France, de bureaux, logistique et activité, immobilier commercial de centre-ville comme de *retail park*. Il tient compte aussi de l'évolution et de la mutation présente et à venir de l'écosystème, notamment avec le déploiement du digital au sein des bâtiments.

Palais de Congrès - 75017 Paris

En bref Coulisses

Valérie Pécresse. Région métropolitaine. Dans l'entourage de Valérie Pécresse, cela ne fait pas l'ombre d'un doute. La nomination de la présidente de l'Ile-de-France à la présidence de Grand Paris aménagement signe l'avènement d'une métropole régionale. *« On a le grand chelem du Grand Paris »*, résume un proche de la présidente, rappelant que la Région préside l'EPA Paris-Saclay, l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, et désormais GPA. Une conviction balayée d'un revers de la main par de nombreux observateurs, qui rappellent que Patrick Ollier a voté lui-même pour « Valérie », soulignant également qu'entre la présidence- au moins partiellement symbolique - de ces instances, et la réalité de l'architecture administrative du Grand Paris, il y a un pas.

Habitat indigne. L'effet Marseille. L'effondrement d'un immeuble dégradé en plein cœur de Marseille crée un grand vent d'inquiétude auprès des élus et des services concernés. Le nombre de logements touchés en Ile-de-France serait de 170 000. Et si les différents acteurs impliqués – l'Etat via l'Anah, la Région via l'Epfif, et les communes – mettent en œuvre des moyens inégalés pour lutter contre l'habitat indigne, chacun a peur d'un nouveau drame.

Grand Paris. La souffrance des petits promoteurs. La multiplication des projets pharaoniques en Ile-de-France, Grand Paris express d'une part, Jeux olympiques d'autre part, et l'accélération de la construction de logements nuisent en premier lieu aux petits promoteurs. Les majors réquisitionnent l'ensemble des forces en présence, y compris via la sous-traitance, pour mener à bien leurs commandes laissant les promoteurs de moindre taille, sur les projets plus secondaires, à la peine.

© JULIEN MILLET

Olivier Wigniolle, directeur général d'Icade.

PORTRAIT

Olivier Wigniolle
Le risque calculé

Directeur général depuis 2015 d'Icade, cet homme de 55 ans est tout, sauf un novice dans son métier. Se définissant comme un homme du privé, il sait également que rien ne peut se faire sans les élus.

55 ans, né à Paris mais originaire du nord de la France, il aime les livres, la course à pied et les voyages. De lui, Olivier Wigniolle n'en dira pas beaucoup plus. Bien que nommé assez récemment à la tête d'Icade, le 19 mars 2015, le dirigeant donne le sentiment de vouloir se confondre à tout prix avec son entreprise. Connu pour être un bourreau de travail, il se dévoue corps et âme à cette filiale de la Caisse des dépôts et consignations, à la fois promoteur, foncière et développeur d'immobilier tertiaire et de santé, que son dirigeant définit comme un *« opérateur intégré »*. Et, gage de son engagement, il s'y investit financièrement. Il a ainsi choisi d'acquérirl'équivalent de deux ans et demi de salaire en actions Icade. *« C'est une pratique qui a toujours existé, notamment dans le monde anglo-saxon. Les actionnaires veulent être certains que ce que vous faites avec leur argent, vous le feriez avec le vôtre. »*

Diplômé d'HEC en 1985, il opte pour l'immobilier dès 1988 en intégrant Auguste Thouard. *« Je me suis dirigé vers ce secteur, à l'époque méconnu et artisanal, grâce à Jean-Pierre Forgeot, directeur général du promoteur et HEC lui-même. »* Un choix qu'il ne regrette pas : *« L'immobilier met en jeu des actifs réels. C'est un métier qui mêle le technique, le financier, le commercial, avec beaucoup de clients et d'investisseurs. C'est concret, complet et très vivant. »* La suite de la carrière sera rectiligne, toujours dans l'immobilier pur et toujours vers le haut, jusqu'en 2009 où il devient directeur général d'Allianz real restate France. Une expérience enrichissante mais ce fonceur, qui a pratiqué le rugby avant le running, se sent à l'étroit dans le monde de l'assurance. *« Dans ce métier, on prend des risques, mais ils restent assez défensifs. »* Le goût du risque fait partie de l'ADN d'Olivier Wigniolle, même s'il est calculé dans l'immobilier. *« Ce que je préfère, c'est le développement. Créer un quartier est plus excitant que de détenir un actif sur le long terme. »*

BIO EXPRESS

1985 diplômé de HEC

2006 nommé directeur général du Crédit Agricole immobilier.

2015 nommé directeur général d'Icade

Installé en flex office

Six ans plus tard, retour à la case immobilier chez Icade. A présent qu'il est directeur général d'un acteur majeur de l'immobilier, Olivier Wigniolle a délaissé son grand bureau de directeur pour un simple poste de travail dans le nouveau siège d'Issy-les Moulineaux, *flex office* oblige. *« Cela a un peu étonné quelques membres du Comex, mais pas les collaborateurs. Il y a une obligation d'exemplarité. »* Très attaché au respect des salariés entre eux, il met aussi une pression importante sur ses équipes. Il le reconnaît à demi-mots : *« Il peut m'arriver de travailler le week-end… ce qui peut énerver mes collaborateurs. »*

Olivier Wigniolle, qui a fait toute sa carrière dans le privé, ne semble pas avoir d'appétence pour la politique, mais comprend parfaitement qu'il ne peut rien faire sans les élus : *« Trouver l'adéquation entre nos propres projets et ceux des élus est le cœur de notre métier. Au final, ce sont eux qui décident. »* Sans se voir en faiseur de ville, il comprend qu'à l'heure de la *smart city*, le métier de développeur a changé. *« Nous avons une réflexion qui est du domaine de l'urbanisme et de l'aménagement. Quand vous avez plus de 50 ha à construire, comme à Saint-Denis ou Aubervilliers, il est nécessaire de s'impliquer dans la construction de la ville. »* Sur le Grand Paris, il se montre prudent : *« Ce n'est pas à moi de me prononcer sur la gouvernance, mais il faut qu'il y en ait une. Sinon, chacun aura une vision. Et aujourd'hui, quand vous regardez celle de la maire de Paris, celle de la métropole et celle de la présidente de Région, tout cela n'est pas totalement aligné. »* ■

HUGUES BOULET

Le journal du Grand Paris

Société éditrice JGPmedia au capital de 100 000 euros, 96 boulevard Diderot - 75012 Paris
Tél. 01 43 55 83 60 - Dépôt légal à parution
CPPAP : 1121 I 92553 - **ISSN** : 073-3454

Directeur de la publication : Jacques Paquier
Rédacteur en chef délégué : Raphaël Richard
Rédactrice en chef adjointe : Fabienne Proux

Journalistes : C. Bernard, L. Trabelsi
Directeur commercial : Eric Naessens
Imprimerie : ISI Print, 15 rue Francis de Pressensé, 93210 La Plaine Saint-Denis